



Fin de contrat et prime de précarité

Par **JeySika**, le **03/04/2013 à 19:04**

Bonjour,rrnrnJ'espère déposer ma question sur le bon forum.rrnrnJ'explique mon cas, pas compliqué du tout ;)rrnrnJe suis actuellement en CDD dans une boîte.rnCe CDD se termine le 18 mai (CDD de 8 mois).rnJ'ai trouvé un autre emploi dans une autre boîte, en CDI qui commencera le 1er juin.rrnrnAurais-je droit à ma prime de précarité à la fin de mon CDD ou le futur CDI l'annulera ?rnJe n'ai pas trouvé ma réponse malgré mes recherches (j'ai probablement mal cherché...)rrnrnD'avance merci.rnJ.

Par **DSO**, le **03/04/2013 à 19:18**

Bonjour, rrnrnSi votre CDD se termine à la date prévue et que vous ne refusez pas une offre de votre employeur en CDI au même poste et mêmes conditions, vous aurez droit à la prime de précarité si celle-ci est prévue car tous les CDD n'y donnent pas droit.rrnrnCordialement,rnDSO

Par **JeySika**, le **03/04/2013 à 20:47**

Merci DSO,rrnrnDonc, si j'ai bien compris, même avec mon futur CDI, j'aurais droit à ma prime de précarité (le CDD entre dans les conditions) ?

Par **DSO**, le **03/04/2013 à 21:40**

Bien sûr, votre CDI n'a aucun rapport avec votre employeur actuel.rnrnCordialement,rnDSO

Par **JeySika**, le **04/04/2013** à **00:43**

Merci pour votre réponse